Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260410-D_75_2026B-DE

Montereau FAULT-YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

OBJET

Approbation du Compte Administratif 2025 – Budget annexe Résidence Belle Feuille

DATE D'AFFICHAGE

14 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

en exercice	35
présents	30
votants	34

N° D_75_2026 (Direction des Finances)

L'an deux mil vingt six, le 10 avril à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 03 avril deux mil vingt six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, M. ESPARRAGA, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoints au Maire, M. BOURDY, Mme CAMACHO, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, Mme LEROY, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. VILLEMIN, Mme YANGO LONGUET, Mme BILLÉ, Mme DESANTE, M. DEYDIER, Mme DOIGNON, Mme DJILLALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme BENADDA-SAHRIDJ, représentée par Mme EL ABIDI, Mme DOURET représentée par M. ESPARRAGA, M. BAROUKH représenté par Mme DESANTE, M. VATONNE représenté par Mme BILLÉ

Absent : M. CHÉRON, Maire

Secrétaire de séance : M. MALONGA

Le vote de cette délibération a lieu sous la présidence de M. REGUIG

Après approbation du budget primitif de l'exercice 2025, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, du projet de Compte Administratif dressé par le Maire,

Considérant que Monsieur James CHERON, Maire, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2025, les finances de la Résidence Belle Feuille en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procédant au règlement définitif du budget 2025, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires (voir tableau joint).

Vu l'avis favorable de la 1ère commission municipale en date du 8 avril 2026 ;

Avant le vote, Monsieur le Maire quitte la salle

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2025 du budget annexe Résidence Belle Feuille joint en annexe ;
- **DE DECLARER** toutes les opérations de l'exercice 2025 de la Résidence Belle Feuille définitivement closes et les crédits non utilisés annulés.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE MONTEREAU (Seine-et-Marne)

Sofiane REGUIG
Adjoint au Maire